



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18 POS-031

Déposé le : 30.1.2018

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Recapitalisation de la CPEV : pour les assurés et les contribuables, versons sans plus attendre le solde des CHF 1,44 milliard !

Texte déposé

Dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV), le Grand Conseil a voté en 2013 le crédit le plus important de l'histoire du canton à hauteur de 1,44 milliard de francs. Cette prime unique en faveur de la CPEV, conjuguée à d'autres engagements financiers de l'État, doit permettre à la CPEV d'atteindre un degré de couverture de 80% en 2052, imposé par le droit fédéral. Au premier article du décret octroyant ledit crédit (DRecap. CP), le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à déterminer, d'entente avec le Conseil d'administration de la CPEV, les échéances de versement de ce montant, la totalité devant être versée d'ici le 31 décembre 2020. À teneur du même article, un intérêt de 3,75% est dû annuellement par l'État sur le montant non encore versé à la CPEV, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

Le protocole d'accord conclu sur cette base entre le Conseil d'État et la CPEV prévoit un versement en huit tranches d'environ 180 millions de francs de 2013 à 2020, auxquelles s'ajoutent les intérêts annuels. Il aurait été estimé de part et d'autre qu'un versement unique présentait des risques trop importants en cas de mauvais placement ou de mauvaise conjoncture. Ce choix coûtera à terme plus de 250 millions de francs supplémentaires au contribuable, au titre des intérêts, en plus du crédit initial de 1,44 milliard voté par le Grand Conseil. Sans remettre ici en question l'opportunité de ce choix, l'on peut regretter l'absence d'informations y relatives, peu de personnes en dehors des cercles initiés en ayant connaissance. En date du 31 décembre 2017, trois tranches doivent encore être versées à la CPEV.

Plusieurs considérations appellent aujourd'hui un versement anticipé du solde non encore versé de la prime unique de 1,44 milliard de francs. Tout d'abord, le solde ne représente plus qu'un tiers du montant initial. Ainsi, les risques potentiels ayant commandé l'échelonnement des versements ont-ils largement disparu. De plus, la CPEV a réalisé, durant les trois premiers trimestres de 2017, une performance globale de 5.7%. Par conséquent, le versement anticipé du solde permettrait à la CPEV de réaliser de meilleurs rendements que le taux d'intérêt fixé à 3.75% et, partant, d'améliorer son degré de couverture. D'autre part, l'État aurait par là même l'opportunité d'économiser plusieurs millions de francs d'intérêts ; il s'agit ici, ni plus ni moins, que de témoigner notre considération au contribuable vaudois. En résumé, un versement anticipé servirait les intérêts de tous.

Subsidiairement, il convient de noter que le degré de couverture de la CPEV s'élevait à 75.9% au troisième trimestre de 2017, si bien que le palier de 75%, fixé par le droit fédéral pour 2030, est déjà atteint. Par ailleurs, le plan de financement établi dans le cadre de la recapitalisation prévoyait, pour fin 2017, un objectif à atteindre de 66.4%. À l'aune de ces derniers éléments, il n'existe aucun motif justifiant que des intérêts si importants continuent à être mis à la charge du contribuable.

Dans l'intérêt aussi bien des contribuables que des assurés de la CPEV, nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité de verser de manière anticipée à la CPEV le solde non encore versé de la prime de 1,44 milliard de francs.

Les postulants remercient d'ores et déjà le Conseil d'État pour son rapport.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

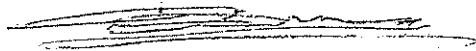
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Develey Daniel


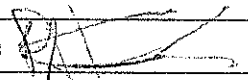
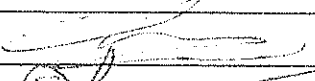
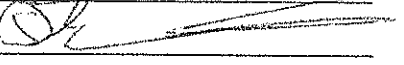
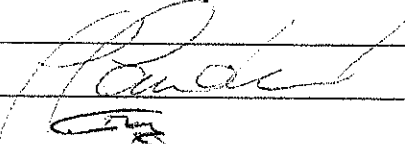
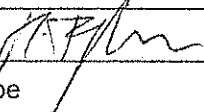
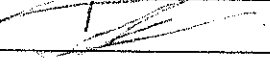


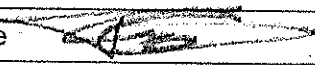
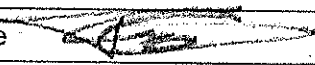
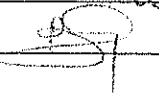
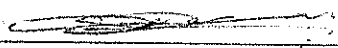
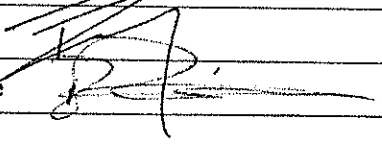
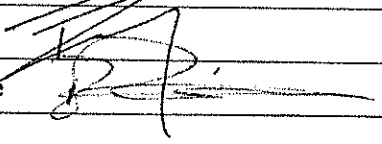



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei 	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard <i>Chevalley JB</i>	Favrod Pierre Alain 
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc <i>J.L. Chollet</i>	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien 	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy 
Blanc Mathieu 	Cretegnny Laurence	Gay Maurice 
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc <i>JM Genton</i>
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe 
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Bovay Alain <i>LB</i>	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas <i>N Glauser</i>
Buffat Marc-Olivier 	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence 
Byrne Garelli Josephine 	Develey Daniel 	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole 	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydlö Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan 	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe 	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier 	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François 	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc 
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas 
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude 	Räss Etienne	Thuillard Jean-François 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice 
Meienberger Daniël 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine 	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire 	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard 	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis 	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre